

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de convention

04/10/2023

L'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est, les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) Alsace-Moselle et Nord-Est

signent, ce mercredi 4 octobre 2023, une convention de partenariat sur le thème de l'autonomie des seniors et de la santé au travail. Cet évènement se déroulera au sein de la Carsat Nord-Est à Nancy.

Un partenariat inédit et évident

Réunissant 3 acteurs majeurs de la santé, notamment de la santé au travail, dans le Grand Est, l'ARS et deux Carsat, cette convention intervient dans un contexte où la santé au travail, particulièrement dans les structures sanitaires et médico-sociales, est un sujet d'actualité qui vient percuter de plein fouet les problématiques liées au vieillissement de la population.

Alors que les champs de coopération entre les trois organismes sont bien réels et que leurs équipes se côtoient et travaillent ensemble depuis longtemps, le renforcement des coopérations trouve tout son sens et s'inscrit en soutien de politiques publiques aussi nécessaires que la prévention des risques professionnels ou la prévention de la perte d'autonomie.

Pour travailler mieux ensemble

Conformément à la Stratégie Nationale de Santé, aux Conventions d'Objectifs et de Gestion des Carsat, au Projet Régional de Santé Grand Est et au Plan Régional de Santé au Travail Grand Est, l'ARS Grand Est et les Carsat Alsace-Moselle et Nord-Est souhaitent renforcer la lisibilité de la déclinaison territoriale de leurs actions sur l'amélioration des conditions de travail des salariés des secteurs sanitaire et médico-social, la prévention des risques professionnels dans ces secteurs, et la prévention de la perte d'autonomie de la Personne âgée, grâce à un partage d'informations cadré.

Cette convention vise ainsi à conforter et articuler le rôle des parties dans leurs interventions respectives auprès des structures sanitaires et médico-sociales, en particulier auprès des personnes âgées. L'objectif est d'accroître l'efficacité de ces interventions et de favoriser la diffusion de bonnes pratiques en matière de santé au travail et de prévention, dans le respect mutuel de leurs missions respectives.

Ce renforcement de la coopération et de la coordination entre les parties se traduira tout particulièrement par le développement d'échanges d'informations directs entre les référents, impliqués dans les thématiques visées.

À propos des Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat)

Les Carsat sont des organismes de Sécurité sociale à compétence régionale.

Structures de droit privé exerçant une mission de service public, elles interviennent auprès des salariés, des retraités et des entreprises de leur région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.

Elles assurent leurs missions sous l'égide de deux caisses de tutelle :

- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (l'Assurance Retraite),
- La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (l'Assurance Maladie).

Depuis leurs sièges sociaux et au travers de leur réseau d'agences retraite, antennes prévention et services sociaux, elles renseignent et conseillent les assurés et les entreprises de leurs circonscriptions respectives.

À propos de l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est

L'Agence régionale de santé est chargée du pilotage régional du système de santé. Elle définit et met en œuvre la politique de santé en région au plus près des besoins de la population. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique de santé définie par le ministère en charge de la santé et en concertation avec les acteurs de la santé dans les territoires.

L'ARS Grand Est se compose de fonctions régionales et de 10 délégations territoriales chargées de mettre en œuvre, dans chaque département, la politique de santé au plus près des besoins de la population et en lien étroit avec l'ensemble des acteurs de la santé.

L'Agence régionale de santé est l'interlocuteur des professionnels de santé et du secteur médico-social, des services de l'État, des collectivités territoriales, des élus, des organismes gestionnaires, des usagers et de leurs représentants. Son siège est situé à Nancy et elle dialogue avec l'ensemble des territoires et ses actions sont conduites en concertation avec les instances de démocratie sanitaire, dans le respect des droits des usagers.

Contact presse :

Carsat Nord-Est - service.communication@carsat-nordest.fr

ARS Grand Est - ars-grandest-presse@ars.sante.fr